

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 23 février 2017 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
----------	------------------

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Henri GARNIER	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint des Services
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Françoise GRAVIER	Directrice pôle Ressources
Laurent LAVAISIERE	Directeur du pôle Développement

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Quentin CLERC	Responsable du service Tourisme
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 février 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 118 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 30 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 21 Année : 2017

Exécutoire le : 27 FEV. 2017

Affichée le : 27 FEV. 2017

Visée le : 27 FEV. 2017

MARCHES PUBLICS

Marché n°2014-14 :

Exploitation des déchetteries et de la plate-forme de transfert des déchets verts Lot 1 : Accueil du public et valorisation fine de certaines matières Avenant n°2

Par marché de services en date du 23 juin 2014 et relatif à l'exploitation des déchetteries et de la plate-forme de transfert des végétaux, la CALB a confié à l'entreprise TRIALP, domiciliée 928 Avenue de la Houille Blanche, 73000, le gardiennage des déchetteries de Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix, du Bourget-du-Lac et de la plate-forme végétaux dans le cadre du lot n°1. Il s'agit d'un marché sans minimum ni maximum.

Il s'agit d'un marché d'un an renouvelable éventuellement trois fois à compter de la notification du marché et passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 57 à 59 du Code des marchés Publics.

Le marché est décomposé en 3 lots :

- Lot 1 : Accueil du public et valorisation fine de certaines matières
- Lot 2 : transport et traitement des déchets banals hors déchets verts
- Lot 3 : Transport et traitement des déchets dangereux (hors filière EcoDDS)

Objet de l'avenant 2 :

Du fait de la création de la structure Grand Lac réunissant les territoires de la Chautagne et de l'Albanais au 1^{er} janvier 2017, ainsi que des travaux réalisés sur les déchetteries de Drumettaz, Grésy sur Aix et le Bourget du Lac, des modifications dans le cahier des charges du titulaire du présent marché doivent avoir lieu :

Il est ainsi prévu entre les deux parties :

- De confier à l'entreprise TRIALP la gestion du haut de quai de la déchetterie d'Albens (précédemment réalisé en régie par le SITO) dans les mêmes conditions que définies dans le CCTP du présent marché-lot1 et ce, aux horaires d'ouverture du site à savoir :
 - Du lundi au vendredi de 9h à 12h,
 - Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (ou 19h du 01/04 au 30/09),
- De sortir de la prestation la gestion de la plate-forme pour les végétaux professionnels du fait entre autre de la suppression du pont bascule, et donc de l'arrêt du suivi et du reporting des données nécessaires à Grand Lac pour effectuer la facturation,
- De maintenir toutefois la présence d'un agent d'accueil pour la nouvelle plate-forme de dépose des végétaux des particuliers sur Drumettaz. Cet agent fera également office d'agent d'accueil sur la nouvelle entrée du site ce qui maintient le nombre d'agents permanents sur Drumettaz à 3,
- De gérer l'entretien des espaces verts intérieurs de toutes les déchetteries prévues au présent marché après la réalisation des travaux (hormis la déchetterie d'Albens dont une convention est prévue avec le Chantier Local d'Insertion d'Alby-sur-Chéran et hors haies défensives nouvellement implantées),

- De gérer la propreté de tous les sites sur les nouveaux périmètres après travaux, y compris les nouveaux bâtiments,
- L'adaptation de tous les contrats supportés par TRIALP pour l'exploitation des sites (assurance, EDF, téléphone, eau),
- De prendre en gestion quotidienne le système de contrôle d'accès des déchetteries qui sera développé sur l'ensemble des déchetteries de Grand lac et qui nécessitera la formation des agents d'accueil ainsi que l'utilisation d'un matériel mobile fourni par Grand Lac. Le suivi et la maintenance des équipements de contrôle d'accès demeurent de la responsabilité de Grand Lac,
- D'intégrer le fait que la pose de vidéosurveillance sur les déchetteries de Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et le Bourget-du-Lac permettra de faire baisser de manière significative les actes de vol et de vandalisme pouvant générer des dépenses d'entretien courant pour TRIALP. Le suivi et la maintenance des équipements de vidéosurveillance demeurent de la responsabilité de Grand Lac,
- La mise en place d'un chef de secteur de TRIALP dédiée à plein temps uniquement au suivi de l'exploitation courante des déchetteries de Grand Lac.

Ces prestations nouvelles seront mises en place à partir du 1^{er} mars 2017.

Au vu de ces éléments, il est ajouté un prix nouveau au marché prenant en compte l'ensemble des évolutions précitées :

- Un montant forfaitaire annuel de 41 040 € HT (45 144 € TTC) soit un montant forfaitaire mensuel de 3 420 € HT (3 762 € TTC)

En intégrant l'avenant 1 ayant pour objet la suppression de la ligne « recettes diverses – vente de tickets » du fait de la sortie des professionnels, le montant du marché évolue comme suit :

- Prix unitaire de gardiennage des déchetteries : **278 880 € HT** (306 768 € TTC)
- Avenant n°1 : + **26 000 € HT** (28 600 € TTC)
- Avenant n°2 : + **41 040 € HT** (45 144 € TTC)

Ainsi, le prix unitaire de gardiennage des déchetteries est donc porté à : 345 920 € HT (380 512 € TTC) par le présent avenant,

Il indique que les crédits sont prévus au budget principal 2017, section de fonctionnement 260.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°2 au lot 1 du marché n°2014-14,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 du marché n°2014-14 et tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 23 février 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 29
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Marché n°2014-14

**Exploitation des déchetteries et de la plate-forme de
transfert des déchets verts**

LOT N°1

Accueil du public et valorisation fine de certaines matières

AVENANT N°2

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise TRIALP, domiciliée 928 Avenue de la Houille Blanche, 73000 Chambéry, représentée par Jean-Louis HOFBAUER, et désigné ci-après par l'expression « TRIALP »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par marché de services relatif à la gestion de ses déchetteries, Grand Lac a confié à l'entreprise TRIALP, domiciliée à Chambéry, le gardiennage des déchetteries de Drumettaz-Clarafond, de Grésy-sur-Aix, du Bourget du Lac et de la plate-forme végétaux dans le cadre du lot 1. Le marché est sans minimum ni maximum.

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, décomposé en trois lots :

- Lot 1 : Accueil du public et valorisation fine de certaines matières
- Lot 2 : transport et traitement des déchets banals hors déchets verts
- Lot 3 : Transport et traitement des déchets dangereux (hors filière EcoDDS)

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Du fait de la création de la structure Grand Lac réunissant les territoires de la Chautagne et de l'Albanais au 1^{er} janvier 2017, ainsi que des travaux réalisés sur les déchetteries de Drumettaz, Grésy sur Aix et le Bourget du Lac, des modifications dans le cahier des charges du titulaire du présent marché doivent avoir lieu :

Il est ainsi prévu entre les deux parties :

- De confier à l'entreprise TRIALP la gestion du haut de quai de la déchetterie d'Albens dans les mêmes conditions que définies dans le CCTP du présent marché-lot1 et ce, aux horaires d'ouverture du site à savoir :
 - Du lundi au vendredi de 9h à 12h,
 - Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (ou 19h du 01/04 au 30/09),
- De sortir de la prestation la gestion de la plate-forme pour les végétaux professionnels du fait entre autre de la suppression du pont bascule, et donc de l'arrêt du suivi et du reporting des données nécessaires à Grand Lac pour effectuer la facturation,
- De maintenir toutefois la présence d'un agent d'accueil pour la nouvelle plate-forme de dépose des végétaux des particuliers sur Drumettaz. Cet agent fera également office d'agent d'accueil sur la nouvelle entrée du site ce qui maintient le nombre d'agents permanents sur Drumettaz à 3.
- De gérer l'entretien des espaces verts intérieurs de toutes les déchetteries prévues au présent marché après la réalisation des travaux (hormis la déchetterie d'Albens dont une convention est prévue avec le Chantier Local d'Insertion d'Alby-sur-Chéran et hors haies défensives nouvellement implantées)
- De gérer la propreté de tous les sites sur les nouveaux périmètres après travaux, y compris les nouveaux bâtiments
- L'adaptation de tous les contrats supportés par TRIALP pour l'exploitation des sites (assurance, EDF, téléphone, eau)
- De prendre en gestion quotidienne le système de contrôle d'accès des déchetteries qui sera développé sur l'ensemble des déchetteries de Grand lac et qui nécessitera la formation des agents d'accueil ainsi que l'utilisation d'un matériel mobile fourni par Grand Lac. Le suivi et la maintenance des équipements de contrôle d'accès demeurent de la responsabilité de Grand Lac.
- D'intégrer le fait que la pose de vidéosurveillance sur les déchetteries de Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et le Bourget-du-Lac permettra de faire baisser de manière significative les actes de vol et de vandalisme pouvant générer des dépenses d'entretien courant pour TRIALP. Le suivi et la maintenance des équipements de vidéosurveillance demeurent de la responsabilité de Grand Lac.
- La mise en place d'un chef de secteur de TRIALP dédiée à plein temps uniquement au suivi de l'exploitation courante des déchetteries de Grand Lac.

Ces prestations nouvelles seront mises en place à partir du 1^{er} mars 2017.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Au vu de ces éléments, il est ajouté un prix nouveau au marché prenant en compte l'ensemble des évolutions précitées :

- Un montant forfaitaire annuel de 41 040 € HT (45 144 € TTC) soit un montant forfaitaire mensuel de 3 420 € HT (3 762 € TTC)

En intégrant l'avenant 1 ayant pour objet la suppression de la ligne « recettes diverses – vente de tickets » du fait de la sortie des professionnels, le montant du marché évolue comme suit :

- Prix unitaire de gardiennage des déchetteries : **278 880 € HT** (306 768 € TTC)
- Avenant n°1 : + **26 000 € HT** (28 600 € TTC)
- Avenant n°2 : + **41 040 € HT** (45 144 € TTC)

Ainsi, le prix unitaire de gardiennage des déchetteries est donc porté à : **345 920 € HT** (380 512 € TTC) par le présent avenant,

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____

À Aix-les-Bains, le _____

Pour la société TRIALP,

M. Jean-Louis HOFBAUER
Directeur de la société TRIALP

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché 2014-14 - Exploitation des déchetteries et de la plate-forme de transfert des déchets verts - Lot 1 Accueil du public et valorisation fine de certaines matières - Avenant 2

Date de transmission de l'acte : 27/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 27/02/2017

Numéro de l'acte : d1760 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170223-d1760-DE

Date de décision : 23/02/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires